Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 18/12/2024 à 14h37
Réference de l'AR : 051-200066835-20241216-D2024_117-DE
Affiché le 18/12/2024 ; Certifié exécutoire le 18/12/2024

République Française
Département de la Marne
Communauté de Communes de Sézanne – Sud-Ouest Marnais

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 décembre 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
88	70	71

Vote
A la majorité
Pour : 70 Contre : 0 Abstention : 1

L'an 2024, le 16 décembre 2024 à 19h, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais s'est réuni à la salle intercommunale d'Anglure, rue du Mazelot, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAURENT Cyril, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par voie électronique aux conseillers communautaires le 09/12/2024.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de communes, le 09/12/2024.

Présents : M. LAURENT Cyril, Président, Mme ALINE Frédérique, Mme BARCELO Chantal, M. BASSAC Benoît, M. BATONNET Jean-Luc, Mme BERTAUT Patricia, M. BOURGEOIS Eric, Mme BRIER Angélique, M. BROCHOT Jean-Claude, Mme CABARTIER Karine, M. CACCIA Jean-Paul, Mme CAIN Patricia, Mme CARTON Dany, Mme CHARPENTIER Françoise, M. CHARPY Yves, Mme COULON Annie, M. COUTENCEAU Nicolas, M. DEGOIS Guy, Mme DENIS Lysiane, M. DESINDE Gilles, Mme DOUCET Carole, M. DOUINE Michel, M. DUBOIS Daniel, M. DUFOUR Olivier, Mme DUPONT Marie-Claude, M. DUPONT Thierry, M. ESPINASSE Frédéric, M. FERRAND Thierry, M. FESSARD Noël, M. FEVRE Xavier, M. FRICAULT Gérard, Mme GALLOT Corinne, M. GERLOT Jean-François, M. GERLOT Yves, M. GOMES DE PINHO Daniel, Mme GOURIOU Émilie, M. GRUAT Cyrille, M. HATAT Jean-Luc, M. HEWAK Sacha, M. JACOPE Yves, Mme JACQUESSON Sylvie, M. JEGOU Dominique, M. LAHAYE José, M. LAJOINIE Patrice, Mme LASSEAUX Annick, M. LEBEGUE Philippe, M. LEBRUN Gérard, M. LEGLANTIER Jean-Christophe, Mme LEGRAS Nadine, Mme LEPONT Catherine, Mme LEROY Brigitte, M. MARTIN Bruno, M. MARTIN François, M. MEDRANO Jean-Claude, Mme MICHEL Chantal, M. MOREAU Hervé, M. NOBLET William, M. ORCIN Frédéric, M. PERRIN François, M. PIERRAT Patrick, M. POUZIER Claude, M. QUEUDRET Bernard, M. SANS Bruno, M. SOHIER Alain, M. THUILLIER Jean-François, M. VALENTIN Patrice, M. VARLET Serge, M. VERHAEGEN Jean-Pierre

Suppléants : Mme GODOT Véronique de M. SEGUIN Jean-Baptiste

Excusés : M. DE ALMEIDA Nelson, M. DORBAIS Michel, M. ZBINDEN Christophe

Absents ayant donné procuration : Mme ROYER Patricia à Mme ALINE Frédérique

Absents : M. AGRAPART Jean, M. BASSON Alain, M. BENOIST Jean-Louis, M. CHAMPION Bernard, M. COLLIGNON Jean-Michel, M. CURFS François, Mme DE SOUSA Karine, M. FERREIRA Julien, Mme LECOMTE-BACHELIER Valérie, Mme LEFRANC Sylvie, M. LEGLANTIER Vincent, M. MAURY Noël, M. PELIGRI Michel, Mme PICOT Amandine, Mme POUPARD Corine

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. ORCIN Frédéric

D2024_117 Vote des nouveaux tarifs eau potable_harmonisation et évolution tarifaire 2025

A la création de la CCSSOM en 2017, les compétences eau et assainissement gérées en régie ou en délégation présentaient une disparité tarifaire importante entre les communes de notre territoire.

Depuis, les élus ont souhaité procéder à une harmonisation des tarifs par souci d'équité, et pour se conformer à la loi. Toutefois, les écarts étant tels (allant parfois du simple au double), cet effort ne pouvait être que lissé dans le temps.

Par ailleurs, l'état de nos réseaux et équipements a impliqué une programmation d'investissement pluriannuelle conséquente et augmentée du fait des obligations règlementaires qui ne cessent de s'intensifier dans ces domaines.

Malgré un taux important du subventionnement de l'agence de l'eau, le reste à charge pour notre collectivité implique le recours à l'emprunt et nécessairement l'augmentation des ressources propres de ces budgets, à savoir les redevances eau et assainissement.

Pour nous accompagner dans cette démarche délicate, nous avons sollicité le cabinet Bert Consultant qui nous a permis d'envisager tous les scenarii possibles en tenant compte de nos contraintes et perspectives connues à l'époque tant dans l'objectif d'harmonisation que d'augmentation des tarifs des deux services.

Par délibération n° D2022-035 en date du 23 mai 2022, le conseil communautaire a fait le choix d'harmoniser et de faire évoluer les prix de l'eau et de l'assainissement sur une période de 8 ans en se limitant au taux de 50% de recours à l'emprunt.

Malheureusement, depuis le rendu de cette étude, de nombreuses contraintes se sont ajoutées (crise de l'énergie, découverte de métabolites de pesticides dans l'eau potable de nombreux pompages, contrôle accentué sur les stations de traitement des eaux usées…).

Des projections budgétaires récentes, qui tiennent comptes des dépenses à prévoir sur la période 2024-2030, montrent que malgré l'harmonisation prévue dans le rapport du Cabinet Bert Consultant, les services de l'eau et de l'assainissement pourraient être déficitaires si des augmentations n'étaient pas appliquées sur les différents tarifs dès cette année.

Il est donc proposé aux élus de voter des augmentations de 5,5% sur les tarifs de l'eau potable et de 9% sur les tarifs de l'assainissement.

Aussi, compte tenu de cette proposition, il convient de voter les tarifs pour les deux services, année 2025. Les tableaux ci-dessous présentent les montants des parts fixes et variables hors taxes de la CCSSOM en fonction des dates d'application (qui correspondent aux dates de facturation) :

Eau potable :

Part Fixe :

Territoire	Communes concernées	Diamètres compteurs	2025	Date d'application
Bouchy Saint Genest	Bouchy Saint Genest	diam 12-15	51,21 €	01/04/2025
		diam 20	54,36 €	01/04/2025
		diam 30	69,48 €	01/04/2025
		diam 40	72,09 €	01/04/2025
		diam 100-150	85,25 €	01/04/2025
Les Essarts le Vicomte	Les Essarts le Vicomte	Tous diamètres	80,71 €	01/04/2025
La Forestière	La Forestière	Tous diamètres	110,47 €	01/04/2025
Nesle La Reposte	Nesle La Reposte	Tous diamètres	54,57 €	01/04/2025
Ex SIAEP Brie la Champenoise	Villeneuve la Lionne - Joiselle - Reveillon - Neuvy	Tous diamètres	79,04 €	01/04/2025
Ex Régie du Pays d'Anglure	Allemanche - Anglure - Bagneux - Baudement - Clesles - Granges sur Aube - La Chapelle Lasson - Marsangis - Saint Just Sauvage - Saint Quentin le Verger - Saron sur Aube - Marcilly sur Seine - La Celle sous Chantemerle - Potangis - Villiers aux Corneilles - Fontaine Deis - Conflans sur Seine - Esclavolles Lurey - Vouarces	Tous diamètres	74,40 €	01/01/2025
Sézanne	Sézanne	diam 12/15	81,33 €	01/09/2025
		diam 20	83,02 €	01/09/2025
		diam 30	91,40 €	01/09/2025
		diam 40	108,17 €	01/09/2025
		diam 60	138,35 €	01/09/2025
		diam 80	167,70 €	01/09/2025
		diam 100-150	264,12 €	01/09/2025
Saudoy	Saudoy	Tous diamètres	75,92 €	01/09/2025
Chantemerle	Chantemerle	Tous diamètres	45,87 €	01/04/2025
Courgivaux	Courgivaux	Tous diamètres	113,00 €	01/04/2025
Châtillon sur Morin	Châtillon sur Morin	Tous diamètres	65,62 €	01/04/2025
Ex SIDEP Gaye	Gaye - Chichey - Queudes - Villeneuve Saint Vistre - Saint Remy sous Broyes	Tous diamètres	81,92 €	01/09/2025
Escardes	Escardes	Tous diamètres	79,50 €	01/04/2025
Ex SIDEP Grand Morin	Lachy - Broyes - Verdey (Mœurs Verdey)	Tous diamètres	80,21 €	01/09/2025
Barbonne Fayel	Barbonne Fayel	Tous diamètres	86,04 €	01/09/2025
Ex SAEP Mondement	Allemant - Broussy le Petit - Linthelles - Linthes - Mondement Montgivroux - Oyes - Péas - Reuves - Saint Loup	Tous diamètres	100,05 €	01/09/2025
Bethon	Bethon	Tous diamètres	81,64 €	01/04/2025
Champguyon	Champguyon	Tous diamètres	115,06 €	01/04/2025
Le Meix Saint Epoing	Le Meix Saint Epoing	Tous diamètres	80,56 €	01/04/2025
Montgenost	Montgenost	Tous diamètres	55,00 €	01/04/2025
Vindey	Vindey	Tous diamètres	89,73 €	01/09/2025
Esternay	Esternay	Tous diamètres	34,08 €	01/04/2025
Saint Bon	Saint Bon	Tous diamètres	29,87 €	01/04/2025
Ex SIAEP des Essarts les Sézanne	Les Essarts les Sézanne - La Noue - Mœurs Verdey (hors Verdey)	Tous diamètres	50,05 €	01/04/2025

Part Variable :

Territoire	Communes concernées	Tranches	2025	Date d'application
Bouchy Saint Genest	Bouchy Saint Genest		2,511 €	01/04/2025
Les Essarts le Vicomte	Les Essarts le Vicomte	0-200m3	2,240 €	01/04/2025
		> 200m3	2,069 €	01/04/2025
La Forestière	La Forestière		1,834 €	01/04/2025
Nesle La Reposte	Nesle La Reposte		1,537 €	01/04/2025
Ex SIAEP Brie la Champenoise	Villeneuve la Lionne - Joiselle - Reveillon - Neuvy		1,920 €	01/04/2025
Ex Régie du Pays d'Anglure	Allemanche - Anglure - Bagneux - Baudement - Clesles - Granges sur Aube - La Chapelle Lasson - Marsangis - Saint Just Sauvage - Saint Quentin le Verger - Saron sur Aube - Marcilly sur Seine - La Celle sous Chantemerle - Potangis - Villiers aux Corneilles - Fontaine Deis - Conflans sur Seine - Esclavolles Lurey - Vouarces	0-500	1,572 €	01/01/2025
		500-1000	1,287 €	01/01/2025
		>1000	1,161 €	01/01/2025
Sézanne	Sézanne	0-500m3	1,836 €	01/09/2025
		501-10000m3	1,706 €	01/09/2025
		>10000m3	1,324 €	01/09/2025
Saudoy	Saudoy		2,544 €	01/09/2025
Chantemerle	Chantemerle		1,669 €	01/04/2025
Courgivaux	Courgivaux		2,277 €	01/04/2025
Châtillon sur Morin	Châtillon sur Morin		2,041 €	01/04/2025
Ex SIDEP Gaye	Gaye - Chichey - Queudes - Villeneuve Saint Vistre - Saint Remy sous Broyes		1,825 €	01/09/2025
Escardes	Escardes		2,371 €	01/04/2025
Ex SIDEP Grand Morin	Lachy - Broyes - Mœurs-Verdey (hors Mœurs)		2,271 €	01/09/2025
Barbonne Fayel	Barbonne Fayel		1,978 €	01/09/2025
Ex SAEP Mondement	Allemant - Broussy le Petit - Linthelles - Linthes - Mondement Montgivroux - Oyes - Péas - Reuves - Saint Loup		2,620 €	01/09/2025
Bethon	Bethon		2,076 €	01/04/2025
Champguyon	Champguyon		2,043 €	01/04/2025
Le Meix Saint Epoing	Le Meix Saint Epoing		2,220 €	01/04/2025
Montgenost	Montgenost		1,773 €	01/04/2025
Vindey	Vindey		3,596 €	01/09/2025
Esternay	Esternay		1,194 €	01/04/2025
Saint Bon	Saint Bon		1,981 €	01/04/2025
Ex SIAEP des Essarts les Sézanne	Les Essarts les Sézanne - La Noue - Mœurs-Verdey (hors Verdey)		1,662 €	01/04/2025

Après avoir entendu l'exposé de M. Nicolas COUTENCEAU, vice-président en charge des finances, de la politique de l'eau et de la GEMAPI

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité

DECIDE

- **D'APPROUVER** les nouveaux tarifs de l'eau potable pour l'ensemble des communes de la CCSSOM pour l'année 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En Communauté de communes,
Le Président,

Cyril LAURENT
2024.12.18 11:52:19 +0100
Ref:7825133-11744749-1-D
Signature numérique
le Président